



Avril 2026

Bulletin Municipal

Réunion du 16 avril 2026 19 h 00

Présents : tous les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Sylvie SERVANT ayant donné procuration à Céline GARBE et Elisabeth VEYER ayant donné procuration à Géraldine VEYER.



I – Compte Financier Unique 2025 :

Le Compte Financier Unique 2025 est présenté aux conseillers.

Celui-ci affiche :

- Un excédent de fonctionnement de : **+ 495.092,06 €**
- Un déficit d'investissement de : **- 33.733,16 €**
- **Soit un excédent global de clôture : + 461.358,90 €**

En investissement, l'achat d'un nouveau barnum pour un montant de 2.633 € a été effectué en 2025.

Le Compte Financier Unique 2025 est adopté à l'unanimité.

II – Budget 2026 :

Le budget 2026 s'équilibre de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : **877.046,90 €**
- Section d'investissement : **155.333,16 €**
- **Soit un budget total de : 1.032.380,06 €**



Les travaux de sécurisation électrique et d'éclairage intérieur de l'église ont été réalisés récemment et seront réglés cette année ; par ailleurs, la tour du PC de Manon Mouflard, désormais obsolète, doit être remplacé (2.064 € TTC).

Les taux d'imposition sont maintenus et votés de la façon suivante :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties :

39,48%,

-Taxe foncière sur les propriétés non bâties :

38,93%,

-Taxe d'Habitation :

20,45%,

Soit un produit fiscal attendu pour la commune se chiffrant à **203.449 €**.

Les subventions aux associations sont votées de la façon suivante :

- Association Sportive d'Hautvillers-Ouville (ASHO) : **1.000 €**
- Cyclo-Club d'Hautvillers-Ouville (CCHO) : **700€**
- Société de Chasse d'Hautvillers-Ouville : **100 €**
- Espace Ponthieu-Marquenterre (Cinéma Le Cyrano) : **700 €**
- "Tous à l'Abordage" (parents d'élèves du RPI) : **200 €**
- ADAPEI 80 : **600 €**
- Comité des Fêtes d'Hautvillers-Ouville : **1000 €**



Le Budget 2026 est adopté à l'unanimité.

III – Désignation des délégués communaux :

Les délégués communaux sont désignés de la façon suivante :

Syndicat d'Eau Potable de Nouvion (SIAEP) :

3 Titulaires :

- Sylvie MOREL
- Géraldine VEYER
- Patrice CHOPIN



Territoire d'Energie de la Somme (TE.80) :

2 titulaires :

- Patrice CHOPIN
- Jean-Claude HUMBLET



Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées :

- 1 titulaire : Xavier CAILLET
- 1 suppléant : Christophe DUMONT

IV – Commissions communales :

Commission d'Appel d'offres :

TITULAIRES :

Xavier CAILLET
Christophe DUMONT
Damien DEHAME
Céline GARBE

SUPPLEANTS :

Sylvie MOREL
Caroline BOIZARD
Pierre LEVEQUE
Sylvie SERVANT

V – Informations diverses :

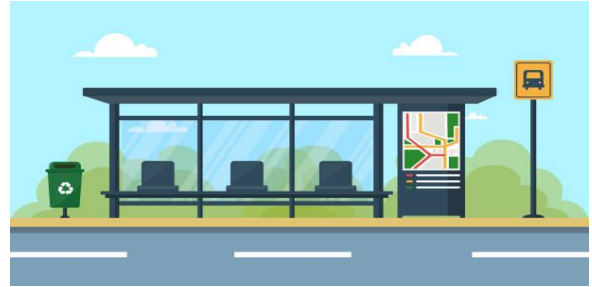
✓ Damien DEHAME a contacté différentes entreprises d'espaces verts afin de chiffrer le coût que représenterait pour la commune l'intervention d'un sous-traitant amené à effectuer une partie des travaux d'entretien dans le village, considérant que Thomas SERVANT est seul pour assurer l'entretien de la commune. Différentes propositions lui ont été faites et sont présentées aux conseillers.

Le choix final se porte sur l'Association du Vimeu qui propose une prestation de tonte tous les 15 jours du Par cet des abords de la RN.1 sur la période mi-mai à mi-octobre, pour la somme de 9.123,41 €.

Abstention de Jean-Claude HUMBLET sur ce choix.



✓ Par ailleurs et toujours à la demande de la Région, les arrêts de bus du village doivent être remaniés. Le marquage au sol ainsi que les passages piétons devront être revus et légèrement déplacés afin de respecter les normes de sécurité. L'arrêt de bus situé devant l'ancien restaurant sur la RN.1 devra également être matérialisé. Le coût de ces différents marquages est pris en charge à 80% par le Conseil Régional. Un devis est en cours d'élaboration par le service voirie du Département.



TONTE DES PELOUSES ET DES HAIES

Conformément au règlement préfectoral,

La tonte des pelouses est autorisée uniquement

- **Les jours ouvrables, de 8h à 12h et de 14h à 19h30.**
- **Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h.**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**

Nous vous invitons à respecter cette règle afin de conserver de bonnes relations avec vos voisins...



Recensement National

Nous rappelons aux jeunes, garçons et filles, qu'ils doivent se rendre en mairie dans le courant du mois où ils atteignent leurs 16 ans, afin de participer au Recensement National (ancien Recensement Militaire). Cette démarche est OBLIGATOIRE. Selon les informations qui nous sont communiquées par divers organismes, notamment l'INSEE, certains d'entre vous peuvent être contactés par la mairie. Mais cette convocation n'est pas systématique...

